

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 770 B

Version:1211a

Date de révision:31/07/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN 770 B
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Résine d'étanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.  
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121  
F-67025 STRASBOURG CEDEX  
France  
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00  
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01  
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
NUMERO D'URGENCE : + 44 (0)1 235 239 670

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: /
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient: • méthacrylate de méthyle  
• acrylate de 2-éthylhexyle
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):
- 
2. 4. 1. Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xi - Irritant
2. 4. 2. Phrase(s) R: 11 Facilement inflammable.  
37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
2. 4. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
24 Éviter le contact avec la peau.  
37 Porter des gants appropriés.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
2. 5. Information(s) complémentaire(s): Contient du (de la) méthacrylate de méthyle, acrylate de 2-éthylhexyle. Peut déclencher une réaction allergique.
2. 6. Autres dangers: Facilement inflammable.  
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- méthacrylate de méthyle  
- N° Id: 607-035-00-6 - N° CE: 201-297-1 - N° CAS: 80-62-6  
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 25  
- R-S : Classification: • F; R 11 • Xi; R 37/38 • R 43 •  
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - STOT un. 3. - H336 - H335 - Irr. cut. 2 - H315
  - acrylate de 2-éthylhexyle  
- N° Id: 607-107-00-7 - N° CE: 203-080-7 - N° CAS: 103-11-7  
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 25  
- R-S : Classification: • Xi; R 37/38 • R 43 •  
- SGH : SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - STOT un. 3. - H336 - H335 - Irr. cut. 2 - H315

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ALSAN 770 B

Version:1211a

Date de révision:31/07/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- additif
  - Conc. (% pds) :  $0 < C \leq 1$
  - R-S : Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 10-38-51/53-67
  - SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - STOT un. 3 - Point d'exclamation - Attention - H335 - H335-336 - Irr. cut. 2 - H315 - Tox. aq. aiguë 2 - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410
  
- Pigmentation
  - Conc. (% pds) :  $5 < C \leq 10$
  - R-S : Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 10-36
  - SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Irr. oc. 2A - Point d'exclamation - Attention - H319 - Irr. oc. 2B
  
- 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol
  - N° CAS: 38668-48-3
  - Conc. (% pds) :  $1 < C \leq 5$
  - R-S : Symbole(s): T Xi - Phrase(s) R: 25-52/53
  - SGH : SGH06 - Tox. aiguë 2 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H300 - SGH07 - Irr. oc. 2A - Point d'exclamation - Attention - H319 - Irr. oc. 2B - Tox. aq. aiguë 3 - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4. 1. Description des premiers secours:

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux:     | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.   |
| 4. 1. 2. Inhalation:            | Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau:  | Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.  |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 30 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.         |
| 4. 1. 5. Ingestion:             | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.   |

##### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- |   |  |
|---|--|
| 4. 2. 1. Inhalation:  | En pratique, l'exposition à des concentrations dangereuses est improbable car un avertissement est d'abord donné par des effets irritants.                           |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau:  | Le mélange est un sensibilisant de la peau et de l'appareil respiratoire. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux:   | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.   |
| 4. 2. 4. Ingestion:   | Non applicable.  |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.   |

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |   |  |
|---|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction:  | poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone   |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.<br>Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers:  | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection  |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 770 B

Version:1211a

Date de révision:31/07/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Ne pas utiliser d'eau pour nettoyer. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Minimiser l'exposition aux vapeurs par une bonne hygiène industrielle et une ventilation adéquate. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques à l'état liquide (par mise à la terre, par exemple).

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver dans l'emballage d'origine.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Résine d'étanchéité

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • méthacrylate de méthyle : VME ppm = 50

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté.  
Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 770 B

Version:1211a

Date de révision:31/07/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: vêtement de protection
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide visqueux
9. 1. 2. Couleur: selon nuancier
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: 14 °C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non déterminé.
9. 1. 8. Pression de vapeur: 15.9 kPa
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): 1.2 g/cm<sup>3</sup>
9. 1. 10. Viscosité: 1 500 mPa.s (20 °C)

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: non miscible
9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non déterminé.
9. 3. Autres données: COV : 40 g/L

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Aucune raisonnablement prévisible.
10. 2. Stabilité chimique: Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. Réagit au contact de: peroxydes
10. 4. Conditions à éviter: PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
10. 5. Matières incompatibles: Réagit au contact de: peroxydes
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet du produit.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau: Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 770 B

Version:1211a

Date de révision:31/07/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

12. 2. Persistance et dégradabilité:	Non déterminé.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Non déterminé.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU:	1263
14. 1. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT
14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 2. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 2. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. Voies maritimes (IMDG):	
14. 3. 1. Classe:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Polluant marin:	No - Non
14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 4. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. Dangers pour l'environnement:	/
14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	/
14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	/

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 453 - 2010 Règlement CE 790 - 2009 Règlement CE 1272 - 2008 Règlement CE 1907 - 200
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	/

## 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R11 Facilement inflammable. R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
---	---

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 770 B

Version:1211a

Date de révision:31/07/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

---

R10 Inflammable.  
R38 Irritant pour la peau.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
R36 Irritant pour les yeux.  
R25 Toxique en cas d'ingestion.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H335-336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H300 Mortel en cas d'ingestion.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

16. 3. Historique:

16. 3. 1. Date de la première édition: 31/07/2013

16. 3. 2. Version: 1211a

16. 4. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr